

déral vaut également pour les francophones et les régions.

Lors de notre dernière réunion, je rappelais que tout changement était générateur de déchirement. Mais tout changement implique également un attrait de la nouveauté. C'est donc avec enthousiasme, mais en restant vigilants – et en rappelant la pertinence d'une prise en compte des spécificités des deux régions –, que nous continuerons de suivre le gouvernement dans son effort d'utilisation rationnelle et optimale du budget.

M. le président. – La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – La mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral a, une fois de plus, produit ses effets sur les entités fédérées, ce qui nous conduit à un exercice assez particulier aujourd'hui : nous assistons à une déclaration gouvernementale qui ressemble fort à une déclaration de début de législature – marquée par un souffle nouveau –, et cela à quelques mois de sa fin !

Les répercussions de la mise en place du gouvernement fédéral au niveau de notre Communauté sont, sous certains aspects, assez positives. D'une part, une seule et même personne, en l'occurrence M. Demotte, cumulera les fonctions de ministre-président de la Communauté française et de la Région wallonne. Cette décision, que je juge très positive, renforcera la cohérence des politiques menées dans ces deux institutions et permettra de gagner en efficacité.

D'autre part, nous changeons de ministre de l'Éducation, ce qui est aussi positif. Si les effets collatéraux de ces mesures sont assez bien appréciés, ils sonnent quand même comme un vrai constat d'échec de la politique menée ces quatre dernières années. Échec des synergies mises en place et échec du secteur de l'éducation, dont le fonctionnement laissait clairement à désirer puisqu'il a nécessité le remplacement de la ministre par une personne qui connaît bien le secteur. Les parents, les professeurs, les élèves et même M. Walry se félicitent de l'arrivée de M. Dupont. Nous nous réjouissons de concert mais avec la retenue que réclame notre position dans l'opposition et avec des regrets pour les dégâts des trois années passées.

Malgré ces différents remaniements, nous constatons une nouvelle fois avec regret, comme les députés l'ont fait avant nous, qu'aucun membre du gouvernement bruxellois ne fait partie du gouvernement de la Communauté française. La « double casquette » semble une fois de plus très difficile à porter pour les ministres bruxellois fran-

cophones. Pourquoi ? Nous nous sommes laissé dire que Mme Laanan deviendrait ministre de la Région bruxelloise, que M. Cerexhe passerait à la Communauté française. Cela va peut-être encore advenir ? Sans doute assisterons-nous à d'autres miracles dans les prochaines semaines.

Je n'aime ni les chiffres ni les quotas imposés. On en souffre à la Région bruxelloise, avec des clés budgétaires systématiques de deux tiers-un tiers entre francophones et Flamands, avec une représentation garantie et imposée de nos collègues flamands. Mais, malgré ma défiance pour les chiffres, je trouve qu'un ministre bruxellois sur sept, c'est peu.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est le cas bruxellois, madame Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – Sans doute. J'ai quand même en tête cette clé de répartition Dehousse-Persoons d'application en matière culturelle, notamment.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est tout à fait flagrant dans les budgets. Il n'y a aucun problème.

Mme Caroline Persoons (MR). – En matière culturelle, sans doute. Ce n'est peut-être pas toujours le cas ? Cette clé de répartition est loin d'être atteinte dans la composition du gouvernement. Là, les effets collatéraux ne sont pas aussi positifs qu'espérés.

Nous avons donc un ministre supplémentaire, ce qui nous a valu un jeu de chaises musicales, digne de notre enfance et une répartition des compétences en dernière minute. Il est important que le nouveau gouvernement nous communique rapidement les compétences de chacun afin de nous permettre de faire notre travail de parlementaires dans les meilleures conditions. Nous avons une ministre-présidente aux compétences très larges, ce n'est plus le cas, même si la personne qui la remplace dispose également de compétences très importantes, puisqu'elle cumule deux fonctions de ministre-président.

Vous nous annoncez, monsieur le ministre-président, que des synergies seront développées entre les différentes entités francophones et que des réunions communes des différents gouvernements se tiendront désormais très régulièrement, tous les quinze jours, semble-t-il.

Finalement, quoi de neuf par rapport aux réunions conjointes de gouvernements annoncées en début de législature ? M. Di Rupo et Mme Milquet avaient parlé de transversalité et an-

noncé qu'il y aurait régulièrement des réunions conjointes de gouvernements. À ce jour, seules deux de ces réunions ont déjà eu lieu : une en février 2005 et une le 23 mars 2006. S'agit-il d'un effet d'annonce supplémentaire ? En tout cas, votre nouvelle équipe devra tenir la cadence pour essayer de rattraper le retard et les dysfonctionnements.

Dès la mise en place de votre majorité, nous avons dénoncé le fait que ni l'accord gouvernemental de la Communauté française ni celui de la Cocof ne faisaient état de cette volonté de rapprochement des politiques et des institutions francophones. Devant les caméras, les rares réunions conjointes de gouvernements ont été vantées, mais cette volonté s'est très vite éteinte. La collaboration entre les institutions francophones est insuffisante, voire inexistante pour certaines politiques.

Que ce soit en matière de comptabilité – je suis intervenue à plusieurs reprises pour demander au ministre Daerden et à la ministre Huytebroeck à la Cocof un schéma de comptabilité commun entre la Région wallonne, la Communauté française et la Cocof –, de conseil commun du Trésor, d'informatisation de la fonction publique, de cadastre de l'emploi non marchand ou de plan concerté de prévention en aide, soins et assuétudes, des politiques communes se développent entre la Communauté française et la Région wallonne mais pas avec les francophones bruxellois. Comme d'autres l'ont dit, l'absence de ministre francophone bruxellois dans votre gouvernement empêche que ces politiques conjointes deviennent une réalité.

Vous avez dit l'importance que vous attachez aux travaux du groupe Wallonie-Bruxelles et nous nous en réjouissons. J'espère que ces travaux déboucheront sur des propositions concrètes en vue d'améliorer le fonctionnement de nos institutions tant au niveau gouvernemental et parlementaire qu'administratif pour tous les secteurs bénéficiant des subsides de la Communauté française, de la Cocof ou de la Région wallonne. Nous gagnerons en efficacité si les conclusions du groupe Wallonie-Bruxelles sont positives et audacieuses et si elles sont appliquées concrètement.

J'ai moi-même une double casquette puisque je suis également chef de groupe à la Cocof et, à ce titre, je voudrais dire quelques mots sur les compétences de la Commission communautaire française de Bruxelles.

Quelles sont ces compétences ? Il y a, d'une part, les compétences réglementaires qui sont sous la tutelle de la Communauté française – Mme Laanan a la charge d'examiner tous les règlements de

la Cocof, notamment en matière culturelle et sportive – et, d'autre part, les compétences décrétales reçues lors des accords de la Saint-Quentin. Je rappelle que ces compétences appartiennent toujours à la Communauté française, mais leur exercice a été transféré vers la Cocof. En ce cinquantième anniversaire de l'Expo 58, je dirai que la Cocof n'est pas une boule de plus dans l'atomium institutionnel de la Belgique, mais plutôt l'un des escalators dans la boule Communauté française.

Il ne suffit pas de dire que le budget de la Cocof va mal, la situation financière est carrément catastrophique et cela entraîne des conséquences directes. La Cocof dépend de la Communauté française.

La politique des personnes handicapées et la formation professionnelle ont été transférées à la Cocof. Or, 25 % de la population bruxelloise est au chômage, ce qui veut dire qu'il faut d'autres moyens pour la formation professionnelle et pour l'enseignement à Bruxelles. De même, les parents d'handicapés adultes manifestent tous les mois car il n'y a pas assez de places dans les centres d'hébergement. La Communauté française doit se préoccuper de ces problèmes en aidant la Cocof. L'escalator de la boule de l'Atomium doit être remis en service car il s'agit de problèmes quotidiens pour les Bruxellois.

Monsieur le président, vous nous avez parlé de l'importance de la solidarité intangible entre la Wallonie et Bruxelles. Paul Eluard a dit qu'il fallait peu de mots pour dire l'essentiel mais il faut beaucoup de mots, de volonté et d'audace pour le réaliser.

Pour certains francophones, cette réalité est difficile, démocratiquement et quotidiennement. La Communauté française Wallonie-Bruxelles représente plus que des compétences pour les Wallons et les Bruxellois francophones. Un de mes professeurs de droit constitutionnel et administratif qui a siégé dans cette assemblée nous expliquait cette particularité de la Communauté de pouvoir toucher ses citoyens au-delà d'un territoire fixé. Au-delà des territoires wallon et bruxellois, il y a aussi les francophones de la périphérie et les francophones des Fourons dont les droits sont tous les jours bafoués. C'est notamment le cas des bourgmestres qui ne sont pas nommés.

Monsieur le ministre-président, ce que je viens d'évoquer fait partie de votre nouveau rôle à la tête de la Communauté française. Vous devez réaffirmer ces droits et les défendre. Le nouveau ministre de l'Éducation ne doit pas oublier les écoles francophones de la périphérie. Des échevins de l'enseignement de la périphérie seraient

très heureux de pouvoir vous rencontrer rapidement, monsieur le ministre. J'insiste donc sur l'attention qu'il faut porter à ces francophones qui vivent au-delà de notre territoire.

M. le président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus (MR). – Je voudrais tout d'abord évoquer la valse des changements et des mouvements au sein des gouvernements régionaux ou communautaire. Dois-je rappeler que notre ministre-présidente honoraire était, au début de la législature, une ministre à « casquette et demi » puisqu'elle siégeait aussi au gouvernement wallon ?

Par une décision interne à votre formation politique, elle est devenue une ministre-présidente à simple casquette, avant de porter le chapeau de ce fameux décret « inscriptions » dont vous dites qu'il réclame une solution. Il s'agit donc bien d'un problème !

Mme Arena nous a quittés pour d'autres missions. Ce n'est qu'un des nombreux changements que cette législature nous a offerts avant d'avoir atteint sa quatrième année. Dois-je vous signaler qu'avant vous, nous avons accueilli M. Tarabella et enregistré le départ de M. Eerdekens ? Nous avons subi des modifications de compétences incluant l'ajout de la compétence sportive au ministre Daerden. Celles et ceux qui siègent à la Région wallonne ont connu à ce jour trois ministres-présidents, trois ministres de la Santé, un nouveau ministre chargé de la Formation. En tout, une bonne dizaine de modifications ont émaillé cette législature.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – C'est vrai, monsieur Borsus, mais il faudrait aussi répertorier le nombre de ministres de la Culture que nous avons connus au cours de la législature précédente !

M. Willy Borsus (MR). – Je n'ai jamais douté de votre connaissance de l'histoire de la Communauté française, madame Corbisier, mais je souhaite porter avec le ministre-président un regard vers l'avenir. Tout le monde reconnaît la nécessité d'un lien plus fort, structuré, organisé et personnalisé entre le gouvernement bruxellois et celui de la Communauté française ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Indépendamment de ce souhait quasi unanime, j'entends notre microcosme bruiser d'intentions plus personnelles. J'ai même lu qu'il pourrait y avoir une deuxième double casquette : Communauté Wallonie-Bruxelles et son gouvernement – gouvernement wallon. Monsieur le ministre-président, je ne sais pas si ces informations se vé-

rifieront ou si votre rôle dorénavant central vous suggère un avis sur cette organisation. Ma question est donc simple : foin de l'histoire, quel est votre souhait ?

Défendez-vous l'option d'un ministre bruxellois rejoignant votre équipe, en remplacement de l'un ou l'une de vos collègues ? Soutenez-vous l'éventualité d'une double casquette bis, c'est-à-dire un ministre régional supplémentaire siégeant à vos côtés ? Nous savons tous de quoi nous parlons et quels sont nos points d'accord. Dites-nous votre opinion. Quel sera votre plaidoyer dans les enceintes où vous pouvez exercer votre influence ?

Le deuxième élément de mon propos concerne un chapitre que vous n'avez pas évoqué et où l'attente est forte en termes de fonctionnement institutionnel. Il s'agit de la nouvelle gouvernance, de la transparence, de la fonction publique, de l'objectivation.

Dans la fonction publique, la répartition des postes entre agents portant casques rouges et casques orange semble bel et bien lancée. Quelles modifications entendez-vous apporter sur le plan de la gestion, de la bonne gouvernance, de l'objectivation de l'octroi des subsides et de la transparence des montants accordés aux régions et aux sous-régions, à telle structure ou à telle institution ? Quel est votre projet ? Quelles pages allez-vous nous proposer de réécrire ?

En matière d'inscriptions dans les écoles, quelles décisions le gouvernement prendra-t-il au terme des quinze jours de réflexion légitimement sollicités par le ministre ?

Au chapitre de l'aide à la jeunesse, le gouvernement s'est doté d'un programme ambitieux privilégiant l'aide aux jeunes en difficulté dans leur milieu de vie, les progrès en faveur des mineurs étrangers non accompagnés et la prévention de la délinquance juvénile. Quelle est votre analyse en cette matière ? Quelle est votre opinion au sujet des problèmes rencontrés ? Quelles inflexions avez-vous l'intention d'apporter ?

Quel regard portez-vous sur la fragilité des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que sur l'alcoolisme des jeunes ? Avez-vous l'intention de donner des impulsions nouvelles aux politiques tournées vers les personnes à risques ?

Monsieur le ministre-président, j'attends de votre part un engagement fort, mais le temps qui nous est imparti étant limité, je me contenterai de brèves réponses. Êtes-vous favorable à l'entrée au gouvernement d'un ministre bruxellois ? Aimerez-vous être secondé par un nouveau ministre wallon ? L'octroi des subsides sera-t-il complètement

objectivé ?

M. le président. – La parole est à M. Jamar.

M. Hervé Jamar (MR). – J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre-président et je voudrais revenir sur quelques points très précis.

Vous ayant connu au gouvernement fédéral, monsieur Demotte, je vous sais parfaitement exhaustif, complet, notamment dans vos exposés et lorsque vous développez certaines matières. J'en déduis, monsieur le ministre-président, que certains silences peuvent interpeller. En effet, vous prenez généralement le temps de tout voir et de tout faire. En l'occurrence, M. Borsus vient d'y faire allusion, la fonction publique n'a pas été véritablement abordée, le budget a été à peine esquissé, les sports se sont résumés à une phrase de M. de Coubertin, et ce n'était même pas la plus connue.

Le ministre Daerden a déjà quitté notre assemblée et on a peu parlé de ses compétences, à savoir les sports, la fonction publique et le budget. Devons-nous en déduire qu'il a carte blanche pour tout faire ou qu'il n'y a pas de véritable accord sur les politiques très importantes annoncées voici quelques semaines ?

En ce qui concerne les sports, j'ai déjà interpellé le ministre Daerden sur la fameuse trouvaille des quatre grands centres sportifs pour 80 millions d'euros, un montant tout de même considérable. La réponse du ministre fut plutôt vague. Le ministre précédent, M. Eerdeken, avait un projet portant sur plusieurs centres pour un montant de 20 à 25 millions d'euros.

Des sports très différenciés seraient pratiqués dans les quatre grands centres situés à Liège, Namur, Mons et Bruxelles. La collaboration de sportifs francophones très connus est certes positive. Un système de financement alternatif permettrait de trouver les fonds nécessaires. Il reste toute une année pour concrétiser ce projet.

Je puis vous dire que les besoins sont criants dans certains centres Adeps. J'ai encore pu le constater voici dix jours, en conduisant ma petite fille à un stage organisé pendant les vacances de Pâques. Il convient avant tout, selon moi, d'entretenir ce qui existe.

Vous avez été ministre des Sports à une certaine époque et vous avez été à l'initiative d'un décret important. Les structures existantes, les fédérations sportives, les communes, l'Adeps, tout ce monde veut valoriser le sport. Il y a aussi des projets mammouths, comme le Country Hall, mais on

ignore s'ils pourront être réalisés ou s'ils connaîtront ne fût-ce qu'un début de réalisation pendant cette dernière année de législature.

Où en est-on depuis les annonces médiatiques ? Cette question est essentielle tant en ce qui concerne le montant évoqué de 80 millions que les attentes suscitées chez nombre de sportifs de haut niveau. Le sport de haut niveau doit être soutenu, notamment par la création de centres spécialisés. Il est vrai que nous avons du retard dans ce domaine, mais n'oublions pas les centres Adeps, les fédérations et les acteurs de terrain.

Ma deuxième intervention s'adresse à M. Dupont et concerne la problématique des bâtiments scolaires. Vous êtes comme moi, monsieur Dupont, bourgmestre d'une commune. Nous savons, en tant que pouvoir organisateur communal, que l'arrivée des subsides peut prendre beaucoup de temps. Certaines écoles rurales sont d'ailleurs obligées de fermer pour cette raison et des « roulettes » scolaires provisoires peuvent devenir définitives. Françoise Bertieaux a évoqué tout à l'heure le million virtuel. Or, en septembre 2005, la ministre-présidente citait le chiffre d'un milliard d'euros pour le PPP, partenariat privé-public, application d'une idée de Mme Milquet. Comment mettrons-nous ce projet en œuvre ?

M. Cheron a affirmé que le projet de décret serait déposé dans deux mois. C'est possible, mais je n'en suis pas informé. Je profite toutefois de l'occasion de la meilleure collaboration annoncée entre la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Communauté française pour signaler que je déposerai la semaine prochaine une proposition de décret en vue de la création d'un comité d'éthique pour le PPP. En effet, la loi sur les marchés publics impose certaines règles. Ainsi, les communes qui veulent profiter de PPP pour la rénovation des bâtiments scolaires rencontrent des problèmes importants. Ce comité d'éthique, qui réunirait des représentants du ministre, de l'Union des villes et communes, de la Cour des comptes, voire d'une autre organisation, pourrait renseigner les bourgmestres et les échevins de l'enseignement sur l'état de leur dossier et les conseiller sur les procédures légales. Cela permettrait aux dossiers d'avancer et de se concrétiser rapidement. C'est dans le domaine scolaire que le PPP est le plus nécessaire.

Je ne demande pas des réponses toutes faites, mais nous voici à un an et quelques mois d'une échéance électorale. Que va-t-on faire pour le sport ? Va-t-on se concentrer sur ces quatre grands centres ? Que fera-t-on alors pour les autres ?

Verra-t-on une avancée en matière de partenariat entre le privé et le public ? Va-t-on en discu-

ter ? Y aura-t-il un projet de décret ?

La collaboration avec la Région wallonne, dont on a tant parlé ce matin, est maintenant en route. Nous sommes une des seules régions à ne pas encore avoir légiféré sur les PPP, quoi que l'on entende par là. Sans base légale, je ne vois pas très bien comment on pourra progresser. En outre les marchés publics étant ce qu'ils sont, on risque un recours devant d'autres instances.

Bref, je demande simplement du concret et des réponses à ces questions précises.

M. le président. – La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – Le MR a toujours été favorable à un renforcement des liens entre Bruxelles et la Wallonie, ainsi qu'au plus grand décloisonnement possible entre compétences communautaires et régionales. Les solutions envisagées, voire mises en œuvre, ont revêtu diverses formes et n'ont cessé d'évoluer. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé immédiatement la mise en place du groupe Wallonie-Bruxelles et décidé de participer activement à ses travaux. Vous venez, monsieur le ministre-président, d'en souligner l'importance et de confirmer l'attention que vous porterez à leur conclusion. Notre éminent collègue M. Cheron a légèrement ironisé au sujet de leur vitesse d'avancement. Hier à l'issue de la séance plénière, j'ai déclaré qu'il me semblait que ce groupe venait de trouver une nouvelle légitimité. Nous avons entendu les représentants francophones de la périphérie et des Fourons. Il est inadmissible que l'on continue à admettre que des francophones subissent une telle politique de la part de la Communauté flamande.

Mme Persoons vient de l'évoquer à l'instant et je le fais également parce que vous êtes institutionnellement le premier francophone et vous ne pouvez à ce titre ignorer ce problème.

Comme je le disais, le MR a toujours été favorable à un renforcement des liens entre Bruxelles et la Wallonie. Notre groupe ne peut qu'évaluer positivement l'interpénétration des gouvernements régionaux et communautaires. Malheureusement, Bruxelles demeure la grande absente de la dynamique de synergie et de démultiplication des ressources et des initiatives que votre arrivée à la tête de la Communauté française pourrait relancer. Le gouvernement de Mme Arena a été inopérant sur ce point. Toutefois, votre arrivée ainsi que celle de M. Dupont risquent de renforcer le phénomène de distorsion de l'espace Wallonie-Bruxelles. J'avais utilisé ce terme dans une proposition de résolution relative à la cohésion des politiques extérieures de l'espace Wallonie-Bruxelles déposée ici, en janvier

2007, et évidemment rejetée par la majorité. Bien des éléments mis en avant dans cette proposition de résolution sur la nécessité de coupler Bruxelles et la Wallonie dans la politique des relations extérieures des francophones ont pourtant ensuite été évoqués tant par votre prédécesseur à la tête du gouvernement wallon que par vous-même, lors de votre entrée en fonction à Namur.

Sur ce point, la seule chose annoncée depuis des années, et dont Mme Simonet peut nous dire que la concrétisation est toute proche, est la fusion du CGRI et de la DRI. C'est très bien, mais insuffisant. Dans la commission du groupe Wallonie-Bruxelles présidée par notre collègue M. Collignon, la nécessité de cette synergie a d'ailleurs été soulignée et le rapprochement entre la DRI wallonne et la CGRI communautaire présenté comme une preuve de l'efficacité d'une collaboration entre la Wallonie et la Communauté française. Encore une fois, la grande absente de ce dossier, c'est Bruxelles. C'est d'autant plus grave que la commission de M. Collignon a bien montré que cette fusion était un élément fort d'une dynamique entre la Communauté française et la Région wallonne. C'est pourquoi je parle de distorsion de l'espace Wallonie-Bruxelles. Quand les ministres wallons à double casquette gèrent leurs départements respectifs, ils peuvent effectivement œuvrer dans le sens de la note de politique internationale de Mme Simonet, où l'on pouvait lire : « La politique définie au niveau européen et multilatéral influence toujours plus le devenir de l'économie et de l'emploi en Région wallonne. »

C'est grâce au CGRI-DRI qu'une avancée importante sera possible. Mais pourquoi pas à Bruxelles ? Pourquoi cette désinvolture, dommageable pour les Bruxellois mais aussi, à terme, pour les Wallons ? La puissance économique potentielle de notre capitale au cœur de l'Europe est primordiale, y compris pour le redressement de la Wallonie. Votre arrivée, monsieur le ministre-président, va-t-elle contribuer à accroître l'éloignement à l'égard de Bruxelles ? J'espère sincèrement que non. Je vous assure que nous serons particulièrement attentifs et sourcilleux sur ce point.

Monsieur le ministre-président, vous entrez en fonction avec tout le poids de votre expérience et de vos nombreuses qualités. Vous êtes institutionnellement le premier francophone. Nous vous connaissons, vous ne dites pas n'importe quoi. Il serait sûrement très difficile de trouver un mot en trop, voire mal pesé dans vos propos. Ainsi, malgré les propos de M. Walry qui a chanté, dans un exercice un peu fastidieux, les mérites du passé et les espoirs de l'avenir, je lis avec beaucoup d'intérêt votre phrase, très brève, au sujet de la politique

culturelle. Elle sonne comme un constat et, tel que je vous connais, comme un avertissement. Je vous cite : « Culture : de nombreux chantiers restent encore ouverts. » Rien de plus. Pas de constat positif mais, directement de votre part, un glissement hors des compétences purement communautaires de la Culture vers le célèbre lieu de passage entre compétences régionales et compétences communautaires, à savoir les « industries culturelles ».

Le paysage culturel que vous allez retrouver ne va pas beaucoup vous surprendre. Aucune grande amélioration, aucune création nouvelle ! Un peu plus de moyens financiers, mais vous le saviez déjà puisqu'ils proviennent du refinancement de la Communauté française et de votre gestion en tant que ministre du Budget. Un peu plus d'argent a ainsi été redistribué. À part cela, rien de significatif. Je le répète, vous n'allez rien découvrir de neuf.

Un mot sur l'audiovisuel. Sous le ministère de Mme Laanan, nous avons vu retourner à Luxembourg la chaîne la plus regardée de notre communauté, RTL, avec les conséquences financières à prévoir. Par ailleurs, la présence francophone sur TV5 est fortement remise en cause par la France, notamment...

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Vous avez pourtant affirmé faire confiance à M. Sarkozy !

M. Richard Miller (MR). – Je poursuis, si vous le permettez. ... Notamment, disais-je, d'après la note déposée par la ministre en commission, parce que les partenaires bailleurs de fonds, dont la Communauté française, ont refusé en 2005 de participer au plan de relance de TV5. On ne peut donc mettre en cause la seule responsabilité de la France.

Enfin, je citerai le plan des fréquences radio-phoniques. Bien entendu, il y a lieu de se réjouir des progrès actuels et de l'approbation par les opérateurs.

Mais, souvenez-vous, monsieur le ministre-président, de ce qui avait retenu votre attention à propos des intérêts de la Communauté française et des ondes francophones. Il n'était pas question de faire une quelconque concession à la Flandre. Si le plan concocté par le gouvernement de Mme Arena permettra d'entendre toujours aussi aisément les radios flamandes à Arlon, dès la sortie de Bruxelles, le mur flamand entre les zones francophones a bel et bien été construit. Le plan de fréquences radio est aussi une perte pour les francophones. L'échec de la politique audiovisuelle de Mme Laanan vous apparaîtra très

rapidement comme une réalité. Je suis d'ailleurs convaincu que vous le pressentez déjà.

Monsieur le ministre-président, je regrette de n'avoir rien entendu de votre part à propos de la francophonie internationale, de la société pluriculturelle qui est la nôtre et, notamment, de l'amélioration de notre enseignement à cet égard. Par ailleurs, vous n'avez dit mot sur l'appui que les francophones de la périphérie peuvent attendre de la Communauté. Quelle attitude adopterez-vous à l'égard des établissements d'enseignement francophone de la périphérie ? Sauf erreur de ma part, ce dossier est à l'ordre du jour de la commission du Sénat de ce jeudi. Seriez-vous prêt à financer cet enseignement puisque la Flandre nous reproche de ne pas le faire ?

Rien ou presque sur l'énorme problème du financement des universités et de l'enseignement supérieur. Une seule phrase : « En matière d'enseignement supérieur, le gouvernement poursuivra le travail entrepris afin d'en améliorer l'accès et la qualité. » Quid du coût des études universitaires pour les étudiants ? Quid du financement privé/public ? Nous y reviendrons certainement.

Monsieur le ministre-président, votre arrivée à la tête de ce gouvernement peut être le signe d'un nouveau départ que nous espérons et que nous attendons, comme l'a souligné Mme Bertieaux. Vous pourrez compter sur l'appui du MR, désormais première force politique en Communauté française. Nous serons à vos côtés pour défendre les décisions que nous jugerons bonnes pour les francophones mais nous ne manquerons pas de dénoncer vos manquements !

M. le président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Charles Petitjean (FN). – Je suis choqué que le représentant du Front national parle en dernier. Si un membre élu du Front national n'avait pas été exclu en début de législature, nous constituerions un groupe. Après les chefs de groupe, il serait raisonnable que le représentant du Front national soit invité à monter à la tribune.

Je pourrais me consoler en pensant à une des paraboles de la Bible : « Les derniers seront les premiers au royaume des cieux ». C'est probablement ce qui va m'arriver.

À l'heure où la Wallonie a absolument besoin d'un redressement convaincant, puisqu'elle devra faire face dans les prochains jours à la récession américaine qui se précise, il n'est pas bon que son ministre-président coiffe une double casquette. Il se doit à sa mission première, celle de faire de la Wallonie une Région qui gagne face à de nombreux défis majeurs.

Si le Front national se dit partisan d'une collaboration accrue entre la Wallonie et Bruxelles, il rappelle que, pour lui, la priorité est d'engager une fédéralisation effective : chaque région doit pouvoir prendre son propre destin en main. Bruxelles comme la Wallonie doivent recevoir un maximum de compétences. Leurs objectifs ne sont pas similaires car il y a des sensibilités et des approches différentes.

La déclaration du gouvernement de la Communauté française ne répond nullement aux impératifs du Front national. L'installation de ce nouveau gouvernement dans ce dernier quart de la législature ne verra pas aboutir la remise en état d'un enseignement compétitif en symbiose avec la nécessaire adaptation aux obligations de notre temps pour que les jeunes ne souffrent d'aucun handicap formatif.

Nous retenons que le jeu de chaises musicales intervenu tant au niveau fédéral qu'à la Région wallonne et à la Communauté française amène une augmentation du nombre de ministres. En Communauté française, Mme Arena est remplacée par deux ministres et on en prévoit un supplémentaire.

À l'écoute du discours du ministre-président, qui a évoqué des pistes intéressantes au plan de l'émancipation sociale, de l'enseignement technique et professionnel, de la rénovation du parc immobilier scolaire ou du secteur de l'enfance et de la santé, le FN a le sentiment que ce gouvernement n'aura ni le temps ni les moyens financiers pour aboutir, ne fût-ce que partiellement.

Par contre, il est un oubli important dans votre déclaration, monsieur le ministre-président : la défense et la promotion de la langue française. C'est une des missions essentielles de la Communauté française. Nous participons à de nombreux programmes, notamment au sein de la francophonie. Il est évident que nous avons là un rôle à jouer.

Il est dommage que, de remaniement en remaniement ministériel, rien n'ait fondamentalement bougé. Nous n'avons aucune certitude sur les résultats annoncés. Bien au contraire, l'éparpillement des compétences nous inquiète car la maîtrise d'un chantier, quel qu'il soit, sera absente. Il y aura stagnation de la situation nationale, rien ne bougera significativement.

Je tiens à rappeler que, par définition, le Front national n'est pas un parti d'opposition mais de participation et qu'il entend apporter des innovations là où elles s'indiquent. Dans cette perspective, nous espérons qu'au cours de cette dernière année de législature, nos propositions de décret

seront étudiées et reprises par le gouvernement comme cela s'est déjà produit en Région wallonne.

M. le président. – La discussion est suspendue. La séance est levée.

- La séance est levée à 13 h 20.